

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du mardi 14 mai 2019

Etaient présents : Monsieur Hervé COSME, Maire, Monsieur Philip MICHEL, Mademoiselle Laure BRASSEUR, Monsieur Noël LOIRE, Madame Corinne PLAUCHIER, Adjoints, Messieurs Bruno COLLIN, Frédéric FOURMENT, Grégoire LANGLOIS- MEURINNE, Madame Carole DUMILLON, Monsieur Laurent VERVEL, Madame Marina PAURON, Messieurs Donatien PINON et Bruno BOULET.

Absents excusés, ayant donné pouvoir : Madame Christine BONNAMY a donné pouvoir à Monsieur Noël LOIRE, Monsieur Emmanuel DUTHEIL de la ROCHERE a donné pouvoir à Monsieur Grégoire LANGLOIS-MEURINNE, Madame Françoise CABY a donné pouvoir à Monsieur Laurent VERVEL, Madame Laurence PASSET a donné pouvoir à Madame Carole DUMILLON, Madame Elisabeth FORTE a donné pouvoir à Madame Marina PAURON.

Absent : Monsieur Sylvain FONTAINE

Secrétaire de séance : Monsieur Laurent VERVEL

Rappel de l'ordre du jour :

- Cessions de terrains
- Enquête publique concernant la demande d'autorisation environnementale présentée par la Société COMPAGNIE FRANCAISE DE METAUX NON FERREUX pour exploiter un centre de transit, de regroupement et de traitement de déchets non dangereux sur la commune de Longueil Sainte Marie.
- Validation du règlement de fonctionnement des commissions municipales ouvertes
- Validation de la pose d'un monument funéraire (selon modèle) sur case urne au cimetière
- Demande d'inscription « Mort pour la France » sur monument aux morts
- Questions diverses

Monsieur le Maire demande à ajouter deux points à l'ordre du jour, à savoir :

- Le report du transfert de la compétence « Eau potable » à la CCPE
 - L'adoption d'une décision modificative au BP 2019
- A l'unanimité cette demande est acceptée.

Aucune observation n'étant formulée concernant le compte rendu de la séance précédente, celui-ci est adopté à l'unanimité.

CESSIONS DE TERRAINS

Parcelle cadastrée AB 96, située Ruelle des Dames

Monsieur le Maire rappelle la demande émanant de la famille propriétaire de la parcelle cadastrée AB 96, située Ruelle des Dames qui souhaiterait la vendre, sujet évoqué lors des séances du Conseil des 26 février et 26 mars 2019. Lors d'une séance de travail, les membres du conseil présents se sont réunis pour discuter de la destination possible de cette parcelle en cas d'achat et ont émis le souhait d'une éventuelle acquisition avec possibilité d'en rediscuter dans le futur et peut-être, envisager la revente d'une partie de cette parcelle au propriétaire riverain qui semble intéressé actuellement. Monsieur Bruno COLLIN pense que le prix proposé par les vendeurs est excessif.

A l'unanimité, le Conseil Municipal est d'accord sur le principe d'acquisition de cette parcelle à la condition que le prix soit négocié à la baisse avec les vendeurs. Un courrier sera adressé dans ce sens aux propriétaires.

Parcelle cadastrée AE 95, située Rue de la Gare

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a reçu un entrepreneur terrassier qui serait éventuellement intéressé par cette parcelle pour y construire une habitation et pouvoir stationner à l'arrière de la parcelle, son camion et sa grue. Il l'a invité à présenter son projet aux services du droit des sols pour voir s'il est bien compatible avec le règlement de notre Plan Local d'Urbanisme. A ce sujet, Monsieur Grégoire LANGLOIS-MEURINNE se demande si le remblaiement de l'arrière de cette parcelle est bien compatible avec notre PLU. Monsieur le Maire répond que c'est bien pour cela qu'il a suggéré à cet entrepreneur de prendre attache avec les services compétents.

Parcelles cadastrées AE 124 et AE 63, situées Rue de la Gare

Suite aux décisions prises lors de la séance du 26 mars concernant les prix de vente (1 000 euros pour la parcelle AE 124 et 1 300 euros pour la parcelle AE 63) et aux courriers adressés le 27 mars aux riverains demandeurs, Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il n'a, à ce jour, pas reçu de réponse des demandeurs. Il se propose de recontacter ces familles si en septembre nous n'avons pas de nouvelles.

Parcelle cadastrée AE 44, située Rue de la Gare

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Donatien PINON qui fait un point sur les avancées du projet de maison médicale et fait passer l'ébauche réalisée par « Terres d'Avenir ». Monsieur Philip MICHEL intervient pour rappeler que, suite au découragement de Monsieur PINON en janvier, il avait évoqué la possibilité de réaliser la maison médicale sur la parcelle cadastrée AE 44, ce qui a été retenu. Il demande à Monsieur Donatien PINON s'il a de nouveau contacté le monde médical suite à l'implantation sur ce nouveau lieu. Monsieur PINON répond affirmativement et précise que seule la podologue intéressée au début du projet est partie s'installer à Verberie. Monsieur le Maire informe qu'il a eu un contact avec une société qui gère les demandes émanant de praticiens qui cherchent à s'installer. Il garde ce contact en cas de besoin.

La Société « Terres d'Avenir » est intéressée par cette parcelle mais demande à ce que la commune fasse un effort sur le prix de vente qui a été fixé en conseil municipal de novembre 2018 à 95 000 euros. Monsieur Bruno COLLIN met en garde ses collègues et pense qu'il faut bien rédiger le cahier des charges si ce projet aboutit car il ne faudrait pas que l'acquisition se fasse pour une maison médicale et que, par la suite un changement de destination ait lieu (par exemple en habitation).

Monsieur Grégoire LANGLOIS-MEURINNE pense qu'il faut effectivement faire un effort considérable sur le prix de vente afin de faire aboutir le projet.

A l'unanimité, tous les membres du Conseil Municipal pensent qu'il faut prendre l'attache d'un expert juridique afin de savoir s'il est possible, dans le cahier des charges, d'imposer la construction d'une maison pouvant accueillir uniquement des activités médicales et para médicales.

Monsieur le Maire fera le nécessaire dans ce sens et il sera également demandé à la Société Terres d'Avenir de faire une proposition de prix à la commune.

Enquête publique concernant la demande d'autorisation environnementale présentée par la Société COMPAGNIE FRANCAISE DE METAUX NON FERREUX pour exploiter un centre de transit, de regroupement et de traitement de déchets non dangereux sur la commune de Longueil Sainte Marie.

Monsieur le Maire fait part de la demande d'autorisation environnementale présentée par la Société COMPAGNIE FRANCAISE DE METAUX NON FERREUX pour exploiter un centre de transit, de regroupement et de traitement de déchets non dangereux sur la commune de Longueil Sainte Marie. Cette demande, sera soumise, par arrêté préfectoral du 2 mai 2019, à une enquête publique du 27 mai au 28 juin 2019. Ce centre de transit se situerait sur un terrain de la ZAC PARIS OISE – Le Bois d'Ageux à LONGUEIL SAINTE MARIE. Pendant toute la durée de l'enquête, ce dossier peut être consulté en mairie, aux heures d'ouverture du secrétariat, par toutes personnes intéressées.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu Monsieur le Maire et en avoir délibéré,

Décide par 5 abstentions et 13 voix « Pour » de ne formuler aucune objection à ce projet.

Validation du règlement de fonctionnement des commissions municipales ouvertes

Monsieur le Maire rappelle que lors de la séance du 26 février 2019, le Conseil Municipal par 14 voix « Pour » et 2 « abstentions » avait émis un avis favorable à la création de commissions ouvertes. Un groupe de travail s'est réuni le 4 avril pour discuter de ce projet et a établi un règlement.

Chacun en a été destinataire.

A l'unanimité, le Conseil Municipal

- Valide ce règlement
- Dit que la commission sera dénommée « **Commission ouverte Cadre de Vie** »
- Dit que selon l'article 2, une information sera diffusée sur le site internet de la commune, dans les panneaux d'affichage et sur le panneau lumineux, pour faire un appel à candidature de membres non élus qui voudraient y siéger.

Validation de la pose d'un monument funéraire (selon modèle) sur case urne au cimetière

Suite à la décision prise lors de la séance précédente concernant la demande reçue par Monsieur Joël BEUSNEL pour la pose d'un monument cinéraire, Monsieur le Maire a reçu le modèle de pierre tombale qui sera installé sur la case urne et le présente à l'assemblée.

Demande d'inscription « Mort pour la France » sur monument aux morts

Monsieur le Maire fait part d'une demande qu'il a reçue pour inscrire sur le monument aux morts de la commune, le nom d'un natif de Chevrières, « Mort pour la France ». Toutes les conditions pour cette inscription sont réunies. Il est décidé qu'elle sera réalisée pour le 11 novembre 2019.

Le demandeur en sera informé par courrier.

Report du transfert de la compétence « Eau potable » à la CCPE

Monsieur le Maire rappelle que les communes membres de communautés de communes qui n'exerçaient pas au 5 août 2018, date de publication de la Loi n°2018-702, les compétences « eau » à titre optionnel ou facultatif, disposent désormais de la possibilité de reporter le transfert obligatoire de cette compétence du 1^{er} janvier 2020 au 1^{er} janvier 2026,

Considérant que pour s'y opposer les communes doivent délibérer avant le 30 juin 2019, et que dès lors que 25 % des communes membres de la communauté de communes, représentant au moins 20 % de la population, délibèrent en faveur du maintien communal des compétences « eau » et/ou « assainissement », le transfert intercommunal obligatoire sera reporté au 1^{er} janvier 2026.

Monsieur Donatien PINON rappelle qu'en tant que délégué de la commune au sein du Syndicat des Eaux de Saint Martin Longueau, le souhait du syndicat est de garder la compétence. Monsieur Bruno COLLIN pense également, qu'étant donné les problèmes engendrés par la prise de compétence de l'assainissement par la CCPE au 1^{er} janvier 2019, il est nécessaire d'attendre pour le transfert de l'eau potable.

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité vote CONTRE le transfert au 1^{er} janvier 2020 de la compétence « Eau potable » à la CCPE.

Décision modificative au Budget Primitif 2019

Monsieur le Maire fait part d'une demande émanant des services de la Trésorerie de Compiègne pour l'admission en non valeur d'un montant de 84 euros correspondant à un droit de place non réglé en 2016 ainsi qu'à des locations de vaisselle. Il précise que pour des sommes de faible valeur, les poursuites ne peuvent pas être faites car les frais dépasseraient les montants dus.

Le conseil accepte de faire un virement de compte à l'intérieur du chapitre 65. Néanmoins, pour les locations de vaisselle, pour les 2 personnes qui sont toujours domiciliées dans la commune, Monsieur le Maire les recevra.

Questions diverses

Monsieur le Maire :

- Informe le Conseil qu'un courrier a été adressé à tous les riverains des rues du lotissement du Bout d'Amont suite à la réunion de démarrage du chantier qui s'est tenue le 13 mai 2019.
- Fait part d'une demande émanant d'un membre du personnel communal pour le prêt du barnum à l'occasion de son mariage. Madame Laure BRASSEUR et Monsieur Frédéric FOURMENT s'abstiennent pour répondre à cette demande, le reste de l'assemblée est d'accord. Une réponse positive, à titre exceptionnel, sera faite à cet agent.
- Fait part de la signature du devis établi par l'ESAT de LONGUEIL SAINTE MARIE pour l'entretien hebdomadaire de l'espace vert à côté de la mairie et l'entretien régulier des autres espaces verts de la commune.
- Fait part de la demande de 2 jeunes mineurs pour des emplois saisonniers durant les vacances d'été. Le Conseil n'émet pas d'opposition pour recruter, si nécessaire des jeunes pour l'été.
- Décide, en accord avec le Conseil d'organiser une réunion le 28 mai à 19 h, avec les associations pour l'organisation des festivités du 14 juillet.
- Informe l'assemblée de la prochaine distribution du guide municipal de la commune et d'une information de la CCPE concernant les changements de jours de ramassages des déchets (verts, ordures ménagères, et tri sélectif).
- Informe que les anciens outils récupérés par notre agent technique, auprès d'administrés (brouette, balance, semoir) ont été remis en état par le Centre Professionnel Jean Nicole. Il faudra faire des propositions pour trouver des lieux d'installation dans la commune. Monsieur Grégoire LANGLOIS-MEURINNE pense qu'il serait bien de les installer sur le chemin prévu par le Comité Consultatif. L'assemblée va réfléchir et faire des propositions mais des lieux plus visibles seraient peut-être plus appropriés
- Réitère sa demande pour la tenue du bureau de vote lors des élections européennes du 26 mai 2019 et pour en assurer la présidence.
- Fait part du voyage en Allemagne du 30 mai au 2 juin 2019. Un cadeau est prévu par le Comité de Jumelage et la médaille de Chevières sera offerte à Monsieur Karl SIEFERT qui va prendre sa retraite en tant que Maire de la Commune de Zunsweier.
- Informe du départ en retraite du Directeur de l'Ecole Municipale de musique au 1^{er} septembre 2019 et de la mutation d'une assistante spécialisée d'enseignement artistique, également au 1^{er} septembre 2019.
- Donne ensuite la parole à Monsieur Noël LOIRE pour faire le point sur le Comité de rivières

Monsieur Noël LOIRE précise que le comité de rivières, issu du SMOA a pris la compétence après la CCPE pour l'entretien des ruisseaux et rus. Une réunion se tiendra le 23 mai pour le Ru de Nancy. Des études vont être faites sur 2 années pour établir un Plan Pluriannuel de Restauration et d'Entretien (PPRE) afin de faire un classement des fossés car actuellement la

cartographie n'est pas exacte. Il rappelle que pour être classés « Fossés » 3 critères doivent être retenus, l'alimentation en permanence, de l'eau qui coule et un milieu naturel et qu'une étude concernant les eaux de ruissellement va être réalisée par la Chambre d'Agriculture. Il précise que chaque année, environ 3 kilomètres de fossés sont entretenus sur la commune.

La parole est donnée à Monsieur Philip MICHEL qui remercie les employés communaux pour leur travail, notamment l'entretien des espaces verts avant la cérémonie du 8 mai.

Il fait part d'un problème de WC bouchés le week end du 11 et 12 mai à la Salle Ravel. Il a dû intervenir pour le régler car les essuies mains ne sont pas utilisés à bon escient et bouchent les canalisations. Des sèche mains vont être commandés et installés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 40

Pour extrait :
En mairie, le 16 mai 2019
Le Maire,
Hervé COSME